

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/03/16

OBJET

Affectation du Résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 - Budget annexe du Port de Plaisance

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation: 13 mars 2025

Membres en exercice : 37 27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4ème Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5ème Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6ème Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10ème Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président - Christian SOMMACAL 2ème Membre délégué — Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires — Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC,
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT,
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT.

Absentes excusées

Mesdames Isabelle PINON et Carole CALBA

Absents

Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_16-DE

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante : en excédent de fonctionnement reporté (R 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068). L'affectation en section d'investissement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (compte ROO1), quel qu'en soit le sens, sans possibilité de report en section de fonctionnement.

PROPOSITION

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attributions de fonds de concours » du 3 mars 2025 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 12 mars 2025 ;

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 par délibération n° 2025/03/12 du 26 mars 2025, constatant que le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Port de Plaisance fait apparaître un excédent de fonctionnement de 35 483,45 € et un excédent d'investissement de 78 488,05 € ;

Considérant que dans ces conditions l'affectation du résultat est libre ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'affectation du résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe du Port de Plaisance comme suit : 35 483,45 € en excédent d'exploitation au compte de recette R 002 « résultat d'exploitation reporté » ;
- de DIRE que l'excédent d'investissement de 78 488,05 € est porté au compte de recette R 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_16-DE

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUN

Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 52LO

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_16-DE